COMMUNE DE CHEZENEUVE

Mairie de CHEZENEUVE

30, chemin de CHAVAGNANT

38300 CHEZENEUVE

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

**Extension du restaurant scolaire situé Place du 19 Mars 1962**

Date et heure limites de réception des offres :

# Lundi 22 décembre 2025 à 12h00

**Commune de Chezeneuve**

**30 chemin de Chavagnant**

**38 300 Chèzeneuve**

TEL 04 74 28 21 24

Mail : mairie.chezeneuve@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

SOMMAIRE ............................................................................................................................................ 2

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION ............................................................................................. 3
   1. - Objet .............................................................................................................................................. 3
   2. - Mode de passation ...................................................................................................................... 3
   3. - Type et forme de contrat ..............................................................................................................3
   4. - Décomposition de la consultation ..............................................................................................3
   5. - Nomenclature................................................................................................................................ 3
2. Conditions de la consultation ............................................................................................................... 4
   1. - Délai de validité des offres .......................................................................................................... 4
   2. - Forme juridique du groupement ................................................................................................. 4
   3. Variantes .......................................................................................................................................... 4
   4. Développement durable ............................................................................................................... 5
   5. Confidentialité et mesures de sécurité ........................................................................................ 5
3. Les intervenants............................................................................................................................................ 5
   1. Conduite d'opération ................................................................................................................... 5
   2. Maîtrise d'œuvre ............................................................................................................................. 5
   3. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier ........................................................ 5
   4. Contrôle technique ........................................................................................................................ 5
4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs ............................................................................. 6
5. Conditions relatives au contrat ............................................................................................................. 6
   1. - Durée du contrat ou délai d'exécution ..................................................................................... 6
   2. Modalités essentielles de financement et de paiement ......... ................................................. 6
6. Contenu du dossier de consultation..................................................................................................... 6
   1. Présentation des candidatures et des offres ............................................................................... 7
   2. Documents à produire ................................................................................................................... 7
   3. Pièces de l'offre : ............................................................................................................................. 8
   4. Visites sur site .................................................................................................................................... 8
7. Conditions d'envoi ou de remise des plis ............................................................................................. 8
   1. Transmission électronique .............................................................................................................. 8
   2. Transmission sous support papier ................................................................................................... 9
8. Examen des candidatures et des offres .............................................................................................. 9
   1. - Sélection des candidatures ......................................................................................................... 9
   2. Attribution des marchés ............................................................................................................... 10
   3. Suite à donner à la consultation .................................................................................................. 11
9. Renseignements complémentaires ................................................................................................... 11
   1. Adresses supplémentaires et points de contact ....................................................................... 11
   2. Procédures de recours ................................................................................................................. 11

## 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Extension du restaurant scolaire situé Place du 19 Mars 1962**

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

**1.3 - Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché de travaux.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 08 lot(s) :

LOT 00 : Prescriptions communes à tous les lots

LOT 01 : Gros oeuvre en maçonnerie - V.R.D - Façades

LOT 02 : Étanchéité

LOT 03 : Menuiseries aluminium - Serrurerie

LOT 04 : Plâtrerie - Plafonds - Peinture

LOT 05 : Menuiseries int.bois

LOT 06 : Sols carrelage - Faïences

LOT 07 : Sols souples

LOT 08 : Génie climatique - Plomberie

LOT 09 : Électricité - Courants faibles

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Code  principal |  | Description |
| 45210000-2 | Travaux de construction |  |

## 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

**2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**2.3 Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 Développement durable

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter les objectifs de développement durable minimum dans le cadre de l'exécution des prestations du CCTG.

### 2.5 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 3. LES INTERVENANTS

### 3.1 Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par :

**Atelier d’Architecture NORMANDON & JARDIN**

22 rue Paul Helbronner, 38100 Grenoble

T : 04 76 09 43 43  /  F : 04 76 23 13 33

[contact@benoit-architecte.fr](mailto:contact@benoit-architecte.fr)

[lj@benoit-architecte.fr](mailto:lj@benoit-architecte.fr)

### 3.2 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**Atelier d’Architecture NORMANDON & JARDIN**

22 rue Paul Helbronner, 38100 Grenoble

T : 04 76 09 43 43  /  F : 04 76 23 13 33

[contact@benoit-architecte.fr](mailto:contact@benoit-architecte.fr)

[lj@benoit-architecte.fr](mailto:lj@benoit-architecte.fr)

### 3.3 Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

**Sans objet**

### 3.4 Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

**APAVE IC GRAND LYON EST**

**5 Rue Alice Guy Blaché**

**69800 ST PRIEST**

**batiment.grandlyon@apave.com**

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

MIssion Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public

Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables

Mission LE relative à la solidité des existants

Mission PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

## *4.* SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

**APAVE IC GRAND LYON EST**

**5 Rue Alice Guy Blaché**

**69800 ST PRIEST**

## [batiment.grandlyon@apave.com](mailto:batiment.grandlyon@apave.com)

## 5. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

### 5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d’exécution des prestations est fixé au CCAP et planning prévisionnel.

Le calendrier prévisionnel d’exécution visé au CCAP est fourni en annexe du CCAP.

### 5.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que s’ils veulent renoncer aux bénéfices de l’avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l’acte d’engagement.

## 6. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le règlement de la consultation (RC)
* L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
* La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
* Le calendrier prévisionnel d'exécution
* Les plans
* Le plan général de coordination SPS
* Le RICT du contrôleur technique

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le profil d’acheteur : les affiches

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 6.1 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.2 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : |  |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

:

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).** Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**6.3 Pièces de l'offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Oui |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Calendrier prévisionnel d'exécution | Oui |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 6.4 Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. Les conditions de visites sont les suivantes :

Préalablement à la remise de leur offre, les candidats devront prendre RDV auprès du secrétariat de Mairie tél. : 04 74 28 21 24

## 7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : les affiches

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants

:

* lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique

;

* lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document à l'adresse suivante : Mairie – 119 montée de l’Eglise – 38260 FARAMANS.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.**

Le candidat est invité à créer son « Espace entreprise » sur la plateforme les affiches.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais?).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

### 7.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Pour tous les lots

|  |  |
| --- | --- |
| Critères | Pondération |
| 1-Prix | 30.0 % |
| 2-Valeur technique | 50.0 % |
| *2.1-Moyens matériels et moyens humains affectés au chantier/fiches produits* | *20.0 %* |
| *2.2-Organisation et méthodologie du chantier tâche par tâche et moyens utilisés pour sécurité du chantier* | *15.0 %* |
| *2.3-Démarche développement durable de l'entreprise, explications relative gestion des déchets* | *15.0 %* |
| *3--Délai* | *20.0 %* |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats positionnés aux trois premières places du classement provisoire. Elles pourront se dérouler par phases successives, jusqu’à obtention d’un résultat de négociation satisfaisant, pour les deux parties, en appliquant les critères d'attribution. La négociation pourra porter, au choix, sur un ou plusieurs éléments de l'offre (prix, délais, organisation, quantité...).

Ces négociations pourront se réaliser par voie dématérialisée ou lors d’un entretien en présentiel en mairie.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 9 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 9.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : les affiches

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### 9.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

* Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
* Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr